

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	8 (1962)
Heft:	5
Rubrik:	Suisses de France : à l'écoute!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSES DE FRANCE

★

A L'ÉCOUTE !

★

PARIS

Au dîner traditionnel de la Chambre suisse de Commerce, à Paris, la conférence de M. Petitpierre fut écoutée avec beaucoup d'intérêt par tous les participants.

Après un bref historique de la Confédération et des conditions dans lesquelles elle s'est développée, l'ancien conseiller fédéral a relevé que les bouleversements survenus dans le monde la placent en face de nouveaux horizons et lui imposent, comme aux autres pays, des responsabilités qui dépassent largement la défense de ses propres intérêts. L'orateur s'est ensuite élevé contre les jugements souvent sévères portés à l'étranger sur la Suisse, en relation avec son attitude à l'égard des problèmes européens. Quoi qu'on ait l'air de penser, la Suisse se rend parfaitement compte des réalités actuelles, même s'il est exact qu'elle entend rester fidèle à des institutions auxquelles elle estime avoir des raisons d'être attachée. Ce n'est pas tant des intérêts immédiats que l'avenir même de l'humanité qui est en jeu. Nous savons que le défi du communisme s'adresse aussi à nous et que nous sommes aussi impliqués dans le conflit idéologique qui oppose l'Occident à l'Est. Nos problèmes nationaux les plus importants sont aujourd'hui les problèmes généraux qui se posent à l'humanité ou sur le plan plus restreint de l'Europe et la manière dont nous pouvons contribuer à leur évolution. Nous n'hésitons pas à nous reconnaître une responsabilité à l'égard de ces problèmes, responsabilité naturellement limitée par le rôle modeste qu'un petit pays comme le nôtre peut jouer dans les affaires du monde.

M. Petitpierre a poursuivi : Il nous semble inévitable qu'il y ait un pa-

rallélisme entre l'intégration progressive de l'Europe et le processus de décolonisation qui a commencé après la guerre et va se poursuivre. Il faut éviter que l'intégration ne se fasse au détriment de l'évolution des rapports entre l'Europe et les autres continents.

Constatant que l'Europe est en retard dans le domaine de la science et de la technique, l'ancien chef du Département politique fédéral a jugé nécessaire la mise en commun, dans ce domaine, des ressources et des efforts. Il existe nombre de champs d'activité qui offrent des possibilités d'action commune immédiate, à laquelle l'ensemble des pays européens pourrait être associé, en dehors de l'organisation politique proprement dite du continent.

Une politique européenne, qui pourrait être d'intégration, d'association, de coopération, ou encore de coordination, serait le prolongement ou le complément de celle qu'ont menée les pays du Marché commun.

Pour M. Petitpierre, le moment est venu de discuter dans son ensemble le problème de l'unité de l'Europe, cela sur le plan le plus large et le plus élevé. Pour la Suisse, le problème se complique du fait que les questions posées mettent en cause les principes traditionnels de sa politique. Si, d'une part, nous sommes jaloux de notre indépendance politique, de l'autre, nous sommes animés d'une volonté sincère de collaborer et d'être utiles sur le plan international. Et nous sommes prêts à coopérer avec les autres pays en allant aussi loin que possible, hors des domaines politique et militaire. Tout en désirant faire partie d'une Europe unie, nous souhaitons pouvoir rester ce que nous sommes, prêts à des sacrifices, pourvu que ceux-ci ne portent pas atteinte à notre indépendance politique et que nous gardions la maîtrise de notre destin. M. Petitpierre a alors montré ce que la neutralité et le fédéralisme signifient pour la Suisse, et comment ces deux fondements de la confédération doivent être compris.

Il ne faut pas oublier, a poursuivi l'orateur, que l'intégration ne se présente pas de la même manière pour un grand et un petit pays. Le sacrifice que le grand Etat fait sur sa souveraineté est plus théorique que réel, parce qu'il trouve une compensation dans l'influence qu'il exercera sur les décisions prises par les organismes communs. Il est assuré

que rien ne se fera contre sa volonté, alors que le petit Etat s'expose au risque de devenir rapidement un vassal ou un satellite. L'instinct de conservation doit pousser le petit Etat à ne pas renoncer d'une façon générale à sa souveraineté en faveur d'organes communs, mais à fixer des limites aussi précises que possible aux compétences qui seront accordées à ceux-ci et qui resteront sa propre souveraineté. C'est pourquoi une conception unitaire de l'intégration est difficilement acceptable pour nous.

Nous savons que le politique et l'économique sont de plus en plus liés, mais nous sommes aussi convaincus, non seulement que des distinctions sont encore possibles, sinon désirables, mais qu'elles sont inscrites dans les faits. L'intégration économique doit déboucher sur l'intégration politique. Mais celle-ci ne sera pas une conséquence nécessaire de l'intégration économique.

Elle suppose que d'autres conditions soient remplies. Dans les négociations que la Suisse désire engager avec le Marché commun, il faudra tenter de définir les relations entre les deux parties. Une adhésion pure et simple étant exclue, il y a deux solutions extrêmes : une association ou un simple traité de commerce. Qu'on appelle association ou autrement l'accord qui interviendra, il faut le souhaiter, entre les pays neutres et le Marché commun, il pourrait, de l'avis de M. Petitpierre, consister dans la recherche d'une coopération ou d'une harmonisation aussi étroites que possible dans tous les domaines où elles servent des intérêts communs. Sans toucher en quoi que ce soit à ce qui est acquis, il vaut bien la peine de rechercher en toute séénité les moyens de prolonger, d'étendre les possibilités qu'a ouvertes le Marché commun en vue de réaliser l'unité de l'Europe et de faire face aux problèmes de l'Europe à l'extérieur.

M. Petitpierre a conclu en ces termes :

« Une grande idée, dont au cours des siècles les meilleurs esprits ont eu la vision, est en train de se réaliser, préparant un nouvel avenir pacifique pour les peuples de notre continent. Situé au carrefour de trois cultures, participant d'elles, un pays comme la Suisse ne peut que s'en féliciter. S'il y a des obstacles à ce qu'elle puisse adhérer sans autre au Marché commun, elle a le désir

de ne pas rester à l'écart, mais de participer activement à l'accomplissement des tâches qui incombent à l'Europe vis-à-vis d'elle-même et à l'extérieur. Elle souhaite qu'une place puisse lui être faite qui corresponde au rôle modeste qu'elle peut jouer et à ce qu'elle peut apporter à l'Europe dans le domaine économique et au-delà.

« Il n'est pas possible de prévoir à quels résultats aboutiront les négociations qui, nous l'espérons, pourront s'ouvrir cet été ou cet automne. Si la Suisse doit être prête à faire des concessions et les sacrifices de nature économique qui pourraient lui être raisonnablement et légitimement demandés, il est peu probable que le peuple suisse puisse souscrire à des conditions qui mettraient en cause sa neutralité ou porteraient atteinte à la substance de ses institutions fédérales ou démocratiques.

« Je ne crois pas qu'il soit possible d'en dire plus pour le moment, sinon que, si nous sommes fermés dans la défense de nos positions, nous sommes aussi des hommes de bonne volonté, toujours prêts à collaborer et à chercher des ententes. Et nous nous croyons aussi conscients que d'autres Européens de nos responsabilités envers la communauté, non seulement d'intérêts, mais surtout de civilisation, à laquelle, quel que soit l'avenir de nos relations avec le Marché commun, nous ne cesserons d'appartenir. »

PARIS



WILLIAM BAEHNI

Le vendredi 27 avril, la Colonie suisse de Paris a rendu les derniers honneurs, au Temple protestant de Levallois, à un de ses membres les plus méritants.

Vers la fin de l'après-midi de Pâques, notre grand ami William Baehni s'est éteint, entouré de l'affection de sa femme et de ses deux filles, après une longue et pénible maladie que son énergie et son optimisme cherchaient à surmonter, avec une admirable vaillance, mais, hélas, inutilement.

William Baehni, né à Bienne en 1896, issu d'une famille de neuf enfants, s'était rendu en Angleterre au terme de ses études. Il vint à Paris vers la fin de la première guerre mondiale. Était-il dans ses intentions de faire carrière dans la Ville Lumière ? Sa bonne étoile lui fit connaître celle qui devint son épouse dévouée et lui donna deux filles. Sa destinée le fixait désormais à Paris.

Après des débuts difficiles compliqués par la maladie, il trouva sa voie dans la représentation de maisons suisses produisant des spécialités industrielles très appréciées sur le marché français. Sous sa persévérente impulsion, son entreprise, toute modeste à ses débuts, prit petit à petit un développement réjouissant et reste une des plus importantes du genre.

William Baehni était membre de nombreuses sociétés suisses, commissaire aux comptes de la Société helvétique de Bienfaisance, vice-président de l'Union sportive suisse.

(suite page 8).

BESANÇON

C'est la Société suisse de Pontarlier, présidée par M. Marcel Chablot, qui fut chargée de l'organisation de la réunion des Présidents et Délégués des Sociétés suisses de Franche-Comté et du Territoire de Belfort, du 8 avril 1962.

A 9 heures, M. Grosjean, Consul de Suisse à Besançon, accompagné de M. René Bovey, Secrétaire général des Suisses à l'étranger, de M. le Vice-Consul Guggisberg et du Comité de la Société suisse de Pontarlier, déposa une gerbe de fleurs au monument aux morts.

La Municipalité de Pontarlier avait très obligamment mis la jolie Salle Morand à la disposition des congressistes, au nombre de plus de 70.

A 10 heures, le Président Chablot ouvrait la séance de travail en prononçant quelques paroles de bienvenue, passant ensuite la parole à M. le Consul Grosjean qui, après avoir salué l'assemblée, fit un tour d'horizon

sur les questions intéressant plus particulièrement les Suisses à l'étranger.

M. Dreier-junior, Président de la Société suisse de Delle, appelé à diriger les débats, pria M. René Bovey de bien vouloir nous parler du projet d'article constitutionnel et du Fonds de Solidarité. Le Secrétaire général fit deux exposés extrêmement précis qui récoltèrent les applaudissements de l'assistance.

Ensuite M. Voisard, Président de la Société suisse de Fesches-le-Châtel, défendit une fois de plus son idée en vue d'obtenir une retraite facultative et proportionnelle à 60 ans. Ce projet sera soumis, une fois encore, à l'Assemblée de Dijon, de même que celui de M. Keller, Président du Club agricole Doubs-Haute-Saône, demandant que soit instituée une Coopérative de cautionnement pour les agriculteurs, les industriels et les artisans.

Après que M. Werner Schlaepfer, Président de la Société suisse du Pays de Montbéliard eût accepté l'organisation de l'Assemblée du printemps et du Jeûne fédéral, en 1963, la séance fut levée à midi.

Chacun se dirigea vers l'Hôtel du Commerce, où un vin d'honneur, offert par la Société organisatrice, et un succulent repas, les attendaient.

A la table d'honneur avaient pris place, aux côtés de M. le Consul et de Mme Grosjean, MM. E. et J. Besançon, Maire et Adjoint de la Ville de Pontarlier, M. René Bovey, M. et Mme Chablot, M. Fuchs, Maire des Verrières suisses et Madame, M. le Vice-Consul et Mme Sagne, ainsi que M. et Mme Sermoud, inspecteur des douanes suisses.

Au dessert, M. le Consul salua les personnalités présentes et remercia les nombreux convives pour leur attachement à la mère-patrie. M. Besançon dit ensuite de très aimables paroles sur les bons rapports existant entre Français et Suisses de Pontarlier, et s'excusa d'être obligé de se retirer, les élections réclamant sa présence à la Mairie de Pontarlier.

Un concert donné par la section des accordéonistes de la Société suisse de Pontarlier, et les récits et anecdotes du fin diseur, M. E. Colin, animèrent gaiement la fin de l'après-midi. Une brève allocution de M. Chablot et le *Cantique suisse* marquèrent la fin d'une mémorable journée, qui ne laissera que d'agréables souvenirs dans l'esprit et le cœur des participants.

A. C.

PONTARLIER

Ainsi que nous le relations page précédente, l'Assemblée des présidents et délégués des Sociétés suisses de Franche-Comté et du Territoire-de-Belfort s'est tenue dimanche, salle Morand.

Cette importante réunion (78 participants) était organisée par la Société suisse de notre ville, sous l'active impulsion de son président, M. Chablotz, et de son Comité. Elle avait pour but de traiter des problèmes nationaux intéressant les citoyens suisses établis en France.

Nouvelle rencontre prévue pour septembre.

A 9 h. 30, salle Morand, commençaient les débats, présidés par M. Chablotz, entouré de M. le Consul de Suisse ; de M. René Bovey, Secrétaire général des Suisses à l'étranger, et de M. Dreyer.

Dans son allocution de bienvenue,

M. Chablotz fit part de sa satisfaction de voir aussi nombreux ses compatriotes de la région, et remercia les autorités présentes de tout l'intérêt qu'elles manifestaient à l'égard de leurs compatriotes de l'étranger.

Après un vaste tour d'horizon de M. le Consul de Suisse, le Secrétaire général expliqua longuement à l'assistance le problème d'un futur article constitutionnel en préparation aux Chambres fédérales, concernant les droits de vote, dans leur pays, des Suisses établis à l'étranger, ainsi que le fonctionnement d'un fonds de solidarité, créé à l'intention de ceux-ci, et ayant pour but de les grouper en une coopérative d'entraide destinée à intervenir, en cas de perte de moyens d'existence résultant de guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives de caractère social, économique ou politique.

Ayant adopté un vœu présenté par M. Voisard, de Fesches-le-Châtel,

vœu qui tendrait à faire modifier les statuts de l'assurance vieillesse (la rendre facultative et proportionnelle à 60 ans), quelques questions diverses furent réglées.

M. Chablotz rappelle à l'assemblée que la réunion des Sociétés suisses de France se tiendra, les 2 et 3 juin, à Dijon, sous la présidence d'honneur de Son Excellence l'Ambassadeur de Suisse à Paris. Puis rendez-vous fut donné à toute l'assemblée pour le jour du Jeûne fédéral, en septembre, à Pontarlier.

La séance fut levée à 12 heures. A 12 h. 30, un vin d'honneur, offert par la Société invitante, fut servi à l'Hôtel du Commerce, en présence de M. E. Besançon, Maire, et de M. J. Besançon.

Le déjeuner qui suivit, égayé par les Compagnons de l'Accordéon, fut empreint, grâce à la participation du dynamique Edmond Collin, de la plus franche gaieté.

« Home » pour Suisses de l'étranger... un pied-à-terre dans la patrie

« Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenesch (Argovie-Suisse)

« Le petit village » dans le village

Auslandschweizer- « Home » Dürrenesch

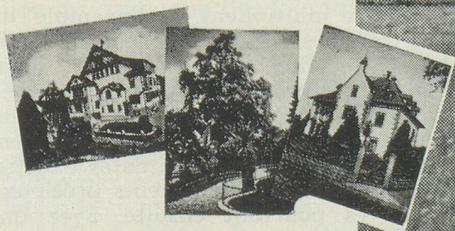
Aargau/Schweiz

Das Auslandschweizer
« Home »-Dörfli
im Dorf



Le « Home » est ouvert toute l'année. Demandez des prospectus et le programme du « Home » à votre consulat ou directement au Secrétariat du « Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenesch (Argovie/Suisse).

Das « Home » ist das ganze Jahr geöffnet. Verlangen Sie Prospekte und « Home »-Programm bei Ihrem Konsulat oder direkt beim Sekretariat des Auslandschweizer « Home » in Dürrenesch (Aargau/Schweiz).



Le « Home » au printemps !

Frühlingsferien in der Heimat



Nos hôtes du « Home » lors d'une magnifique promenade printanière sous les cerisiers en fleur à Dürrenesch (AG) - Unsere « Home » - Gäste auf einer herrlichen Frühlingswanderung unter blühenden Kirschbäumen in Dürrenesch (AG).

Résumer en quelques mots ce qu'il fut pour l'Union sportive suisse n'est pas chose aisée. Si sa carrière, en tant que joueur, fut limitée par le temps, celle de dirigeant fut à la mesure de son dévouement. Membre du Comité, tour à tour trésorier, fondateur et principal rédacteur du Bulletin mensuel de l'U.S.S., conseiller avisé, vice-président, William trouva toujours des solutions adéquates, se dévoua sans compter ni ses peines, ni son temps, ni le reste.

Retracer ce qu'il fut pour ses amis mériterait de longs développements. Sa bonté était légendaire, comme il était sincère, et entière son amitié. Il était juste, d'une droiture exemplaire, toujours affable, cherchant constamment à rendre service.

Rien ne semble mieux résumer l'estime dont il était entouré qu'une phrase entendue au moment des obsèques : « Un tel homme ne pouvait avoir que des amis. » Rien aussi ne semble mieux traduire notre très grande peine, à tous ses vieux amis, que les premiers vers d'un chant célèbre : « J'avais un camarade... »

A Mme Baehni et à ses filles Nicole et Françoise, nous tenons à dire encore notre très vive et affectueuse sympathie. De William, nous garderons le souvenir bien vivant que sa grande amitié a éveillé en nous.

L. M.

SOCIETE MUTUALISTE SUISSE

(Anct. Sté Suisse de secours mutuels)

L'assemblée générale annuelle, placée sous le haut patronage de S.E., M. l'Ambassadeur Soldati, a eu lieu le 31 mars dans la salle du Cercle commercial suisse. Les comptes et rapports pour l'année 1961 ont été approuvés sans discussion. Nous en relevons, à titre d'information : la société compte 1.200 adhérents, dont 300 membres honoraires. Les prestations se sont élevées à près de 44.000 NF, en augmentation sur l'année précédente de 11.800 NF. Elles iront en augmentant puisque les sociétaires bénéficieront désormais d'une indemnité de 40 NF par jour en cas d'hospitalisation. Une nouvelle participation de 10.000 francs suisses a été obtenue en faveur de l'Hôpital et une, d'égale importance, pour la maison suisse de retraite. A signaler aussi que plusieurs membres rentrés définitivement en Suisse à l'âge de la retraite ont pu se faire admettre à une caisse-maladie de leur choix grâce à une convention signée par cette société avec le Konkordat der Schweizerischen Krankenkassen à Soleure. (Pour renseignements, s'adresser à la Permanence : 8, Cour des Petites-Ecuries, Paris, X^e, — sauf lundi — ou écrire au Président : M. Alfred Beyeler, même adresse).

CERCLE SUISSE ROMAND

Comme chaque année, le Cercle organise sa grande

SORTIE CHAMPETRE

pour le **dimanche 3 juin 1962** en forêt de Marly-le-Roi au lieu-dit

La Croix Saint-Michel

Pique-nique général sur place.

Venez nombreux passer une très agréable journée

de plein air et participer aux nombreux jeux organisés sur place. Concours de quilles, fléchettes, massacre, dotés de nombreux prix.

Course aux sacs et distribution de friandises aux enfants.

En cas de mauvais temps

La salle des Fêtes de Saint-Nom-la-Bretèche sera mise à notre disposition.

Pour se rendre à La Croix St-Michel, par le train, Départ : St-Lazare, Terminus St-Nom-la-Bretèche.

ALLER : 8 h. 24, 8 h. 54, etc. Toutes les 1/2 heures.
Principal départ : 9 h. 24.

RETOUR : 18 h. 12, 18 h. 43, 19 h. 13, 19 h. 41, 20 h. 11.
Dernier départ : 21 h. 40.

Un service de voitures gratuit sera organisé de la gare au lieu de fête.

Le Comité.

Pour tous renseignements : W. TAPERNOUX, 50, rue Servan Paris XI^e, Roq. : 87-80.

NOTRE COUVERTURE

L'HOTEL DE VILLE DE SION

C'est avec plaisir que nous signalons à nos lecteurs le remarquable ouvrage de M. Othmar Curiger, publié avec le concours de la revue suisse d'histoire. Passionné d'architecture ancienne, M. Curiger consacre ses vacances à de patientes et laborieuses recherches des vieilles pierres de chez nous.

OTHMAR CURIGER, *L'Hôtel de Ville de Sion (1657-1665)*. Extrait de « Vallesia », 1960, 143 p., 80 pl. hors texte. — Voilà une nouvelle monographie à mettre à l'actif de l'excellente revue « Vallesia », qui a déjà publié quelques importantes études d'histoire de l'art. L'auteur nous donne ici des indications historiques complètes, puisées aux sources mêmes, et la description exhaustive de toutes les richesses de l'Hôtel de Ville de Sion, soit par le texte, soit par les plans et les photographies souvent parfaites. Cet édifice, construit par le « Bauherr » Emmanuel Ambuel et le « Maurermeister » Michael Mäg, s'apparente malgré sa date tardive aux palais de la Renaissance toscane, mais présente dans son architecture des caractères très particuliers, où se mêlent des influences alémaniques aussi bien que lombardes. Il renferme une abondante décoration en bois sculpté, due en partie à Anthoni Zer Kirchen et peut-être aussi à Michel Pfaw, sculpteur des stalles de la cathédrale, de même qu'à Bartolomeus Ruoff, Hans Heinrich Knecht, Hans-Georg Adamer, Melchior Küchenberger, auteurs des stalles de Valère.

Il faut souhaiter que se multiplient, à l'exemple du travail d'Othmar Curiger, les études des édifices officiels, comme les hôtels de ville, les hôpitaux, etc..., sur lesquels les renseignements précis existent encore en règle générale, alors qu'ils font défaut le plus souvent pour les bâtiments privés : de telles études permettent en effet de jalonner l'histoire des arts de dates exactes, d'attributions irrécusables, de renseignements précieux ; des analyses comparatives pourront ensuite, avec une sécurité croissante, étendre à tous les monuments, même aux moins documentés, le bénéfice de ce travail primordial.

Marcel GRANDJEAN.